



Réseaux locaux de FERUS

Charte de l'animation

A- Présentation de l'association FERUS

Née de la fusion d'**Artus** et du **Groupe Loup France**, **FERUS** est aujourd'hui la première association française spécifique des grands carnivores.

FERUS a pour buts, en France, et en relation avec les pays européens voisins :

- d'articuler et de coordonner toutes actions de recherche, de sensibilisation et d'éducation liées à la présence et à la réhabilitation du loup, de l'ours et du lynx ;
- de favoriser la réussite du retour naturel du loup là où les conditions sont favorables ;
- de favoriser le maintien et le renforcement des populations d'ours ;
- de favoriser le retour et le maintien des populations de lynx.

L'ours

Au début des années 1990, le dernier ours disparaît des Pyrénées Centrales. Seuls 7 à 8 individus subsistent dans le noyau occidental. L'extinction de l'ours des Pyrénées apparaît comme inéluctable. Artus, association pour la protection de l'ours en France, engage alors sur ses fonds propres des études de faisabilité dans l'optique de réintroduire l'ours dans les Pyrénées Centrales en tenant compte des aspects écologiques et économiques de la démarche.

Il s'ensuit une mobilisation et ce projet est devenu un grand programme d'actions de l'Etat Français et de l'Union Européenne avec pour partenaires notamment Artus, qui aboutit à la réintroduction en 1996 et 1997 des trois ours, (Mellba, Ziva et Pyros), capturés en Slovénie.

Depuis sa création en 1989, Artus a cherché avec les partenaires locaux des solutions pour réduire les conflits ours-troupeaux, en proposant par exemple l'utilisation des chiens de protection pour atténuer les risques de prédation sur les moutons. Cela a abouti à l'élaboration d'une méthode audiovisuelle de mise en place des chiens de protection, la vulgarisation des connaissances de cette méthode, ainsi qu'à la formation d'éleveurs à cette technique.

Le loup

Dès sa création en 1993, le Groupe Loup France a lancé une politique de concertation et de dialogue avec le monde de l'élevage, considérant les éleveurs et les bergers comme des partenaires avec qui trouver des solutions partagées et librement consenties. Lors de son retour naturel en France depuis l'Italie en 1992, après une persécution de plusieurs siècles, et 50 ans d'absence, l'élevage de montagne a dû tout réapprendre, contrairement à l'Espagne ou l'Italie voisines où le loup a toujours été présent.

FERUS soutient l'élevage de qualité, pratiqué par des troupeaux de taille raisonnable, gardés en permanence, regroupés la nuit, et surveillés par des chiens de protection.

Que l'on soit pour ou contre, le loup ne laisse personne indifférent ; le fait de parler de cet animal déclenche souvent des discussions passionnelles...

Le retour spontané de ce prédateur mythique est un symbole fort de la liberté, l'emblème

d'une nature sauvage encore indomptée, mais c'est aussi un apport inestimable pour l'écologie, et un écosystème équilibré dans un monde toujours plus aseptisé. Pour autant FERUS est bien consciente que la présence du loup peut apporter une contrainte à ceux qui le subissent au quotidien dans leur métier d'éleveur

Le lynx

Pour le lynx, la situation est moins conflictuelle, même si le félin commet quelques attaques sur les moutons. Le lynx est un animal solitaire, la mère élève seule ses deux ou 3 petits. Le lynx chasse à l'approche, principalement des chevreuils. Le péril principal qui pèse sur le lynx concerne les collisions routières des jeunes individus en émancipation, mais parfois des adultes se font aussi percuter.

« PastoraLoup »

Des bénévoles, formés par l'association FERUS, secondent le berger dans la surveillance du troupeau, et les différentes tâches quotidiennes liées à la prévention du risque de prédation. Ils participent également aux travaux et aménagements pastoraux permettant de réduire la vulnérabilité des systèmes et pratiques d'élevages.

Depuis 1999, le programme alpin d'éco bénévolat portant ce nom s'inscrit dans cette démarche sur le terrain et concrétise la volonté de rapprochement entre le monde de la protection de la nature et celui de l'élevage, pour faciliter la coexistence entre l'homme et les grands prédateurs. Chaque année plusieurs dizaines d'éco bénévoles donnent de leur temps pour épauler les bergers situés en zone à loup qui en font la demande.

« Parole d'ours »

Ce programme de bénévolat et de communication sur l'ours dans les Pyrénées répond à une forte demande d'information sur la biologie de l'animal, de l'attitude à adopter en cas de rencontre ; il permet également d'échanger avec les habitants et les gens de passage, sur la présence de l'ours dans les Pyrénées.

Les lâchers de 2006 ont suscité des mouvements d'opposition relativement importants, bien que minoritaires, et largement ravivé la polémique sur la présence de l'ours dans le massif.

Il devenait nécessaire de proposer un programme de bénévolat en faveur de l'ours dans les Pyrénées pour, notamment, délivrer une information approfondie sur le plantigrade, mais aussi recueillir le ressenti des personnes présentes, même temporairement dans les zones à ours. Parole d'ours a pour but de conforter l'acceptation du plantigrade par les habitants des Pyrénées et les gens de passage, en les informant de façon objective.

B - Les réseaux locaux, une particularité de FERUS

Pour être plus près de ses adhérents l'association FERUS a décidé de mettre en place des « antennes » décentralisées.

Ces implantations portent l'appellation de « Réseau Local », suivi du nom de la zone géographique concernée.

Etendue

Un réseau local peut couvrir seulement un ou deux départements, mais parfois il peut s'étendre sur 4, 5, voire 6 départements. Un réseau peut correspondre à une région administrative voire de deux.

Nota : mieux vaut deux réseaux de 4 départements qui fonctionnent bien, qu'un réseau de 8 départements, difficile à gérer, et générant de grands déplacements.

Buts

Les réseaux locaux sont un lien privilégié entre FERUS et ses adhérents. C'est notamment grâce à eux que l'implication de chacun dans l'association peut aller plus loin que le versement d'une cotisation. Certains réseaux sont bien implantés dans les zones où les grands prédateurs sont présents. Ils constituent alors aussi un lien entre FERUS et les entités locales chargées du suivi de ces grands prédateurs.

La communication moderne, sous toutes ses formes, se plaît à apporter des informations sensationnelles, hélas pas toujours exactes. D'où l'intérêt d'avoir des antennes sur le terrain, pour se rendre compte de l'exactitude des faits annoncés, apporter de la modération, et éventuellement rencontrer les protagonistes concernés. Les réseaux ont aussi pour but de préparer l'opinion publique et le monde de l'élevage à l'arrivée, ou l'installation imminente d'un ou plusieurs prédateurs dans leur région.

Activités

Un réseau fonctionne en fait comme une mini association locale, dépendant de FERUS.

Le réseau va proposer aux adhérents concernés, un certain nombre d'informations ou d'activités :

- lettres du réseau ;
- sorties de la journée ;
- séjours, voyages,...

Par ailleurs, en accord avec le bureau, il peut être amené à entrer en contact avec les structures concernées par les grands prédateurs de son secteur géographique : préfectures de région et de département, ONCFS, collectivités locales, musées, autres associations, ... afin de :

- participer aux réunions sur la politique de gestion des grands prédateurs ;
- proposer des conférences, stands et autres activités ayant un rapport avec les activités de FERUS.

Programme annuel

Chaque année le réseau doit réaliser ou proposer un minimum d'activités, par exemple :

- une réunion des dirigeants du réseau, pour établir un programme pour l'année ;

- une lettre d'information pour les adhérents du réseau ;
- une conférence sur l'un des 3 prédateurs ;
- une sortie de terrain afin de tester les adhérents, (en vue de leur confier une mission éventuelle : aller sur le terrain pour vérifier certaines choses, par exemple) ;
- une participation avec stand dans une journée grand public.

Fonctionnement

Le réseau dispose d'un compte en banque afin de pourvoir à ses dépenses et encaisser des recettes éventuelles. Ce compte est rattaché au compte national de FERUS.

Le réseau est autonome et alimenté par un versement forfaitaire annuel de la part de FERUS. Le montant de cette participation financière du national est voté chaque année par le conseil d'administration, qui fixe également chaque année les modalités pour l'année à venir, (comme par exemple la prise en charge ou non à 100% des coûts financiers pour inscriptions ou stands aux diverses manifestations). Cette somme, (500 € en 2011) permet un fonctionnement minimal et l'achat de fournitures de base.

Evidemment celle-ci est faible et insuffisante au développement du réseau, qui doit donc trouver par lui même d'autres ressources, qui peuvent provenir de :

- la marge sur les ventes de produits de la boutique ;
- le bénéfice sur des activités payantes : conférences, sorties de la journée, séjours ;...
- de certains dons particuliers versés par des adhérents, d'autres associations, ou des collectivités locales ;...
- et toute autre gain, pour autant que le versement de celui-ci n'engage pas FERUS dans des actions contraires à sa doctrine.

Toutes les dépenses doivent être justifiées auprès du trésorier et du président.

Seuls l'animateur, le président et le trésorier ont la signature de ce compte.

L'animateur local fait en juillet un bilan financier à mi parcours de l'année en cours, puis en début d'année le bilan financier de l'année écoulée ; ces bilans sont adressés au trésorier national respectivement aux mois de juillet et janvier.

Animateur et correspondant

L'animateur chapeaute l'ensemble du réseau ; il organise le fonctionnement de celui-ci et représente habituellement FERUS dans les réunions officielles qui ont lieu dans son secteur.

Le correspondant lui, est placé sous la responsabilité et le contrôle de l'animateur. De part sa proximité il peut avoir connaissance de manifestations associatives ou municipales près de chez lui. Il en fait part à l'animateur, et ensemble ils réfléchissent à la participation éventuelle de FERUS. Selon l'ampleur de la manifestation, et la dépense à prévoir, l'animateur peut demander l'aval du CA de l'association.

Statut

Les postes d'animateur et de correspondant sont basés sur le bénévolat ; ils ne peuvent être rétribués en tant que tels.

Les animateurs ou correspondants peuvent par contre prétendre à un remboursement de leurs frais engagés, auprès de FERUS sur justificatifs, et en fonction des barèmes établis par l'association ; ils peuvent également renoncer au remboursement de ces dépenses et bénéficier de réductions pour l'impôt sur le revenu.

L'animateur a le statut d'administrateur associé au sein du conseil d'administration de FERUS. Il possède une voix consultative mais non délibérative.

Il est informé des décisions du bureau et du CA par courriel et par la plate-forme de fonctionnement du CA à laquelle il a accès.

Conditions d'éligibilité

Pour devenir animateur d'un réseau il faut être adhérent à l'association FERUS depuis deux ans, avoir démontré ses capacités à occuper ce poste, et être parrainé par un administrateur. Celui-ci présente la candidature du postulant au bureau de FERUS pour approbation ; le bureau informe ensuite le CA de la nomination.

Pour être correspondant il faut être adhérent depuis un an à l'association FERUS et être parrainé par un animateur.

Les correspondants peuvent assister sur demande au CA de FERUS, notamment pour y présenter un projet important ou pertinent.

Durée de la mission

Il n'y a pas de durée limitée dans le temps pour exercer les fonctions d'animateur ou de correspondant. C'est le bénévole qui décide de son départ pour des raisons qui lui appartiennent. Cependant pour la bonne marche des réseaux, et pour l'aspect trésorerie, la durée d'implication ne devrait pas être inférieure à un an.

Encadrement et formation

Un administrateur de FERUS, membre du bureau en tant que coordonnateur réseaux locaux, est le référent pour le suivi des réseaux locaux. L'animateur peut faire appel à celui-ci en cas de doute ou de problème particulier.

Une formation initiale d'une durée d'une journée est dispensée aux futurs animateurs par le coordonnateur réseaux locaux.

Un guide recensant l'essentiel à connaître pour exercer les fonctions d'animateur ou de correspondant sera remis au bénévole lors de son implication.

Assurance et responsabilité

Lors de leurs missions pour l'association, les animateurs et correspondants sont assurés par FERUS du fait de leur adhésion à l'association, en tant que bénévoles associatifs. Mais les dommages qu'ils pourraient occasionner de leur propre fait relèvent de leur assurance en responsabilité civile ; les objets personnels sont à leur propre charge.

Comptes rendus de mission

Chaque année l'animateur de chaque réseau produit à FERUS un bilan des activités réalisées ; les bilans des différents réseaux serviront à expliquer les actions de

FERUS lors de l'assemblée générale notamment, et éventuellement lors de demandes d'aides.

Avertissement :

Le bénévolat est une action militante en faveur de l'environnement, c'est un engagement libre aux cotés d'une association dans le but d'apporter une aide physique ou intellectuelle dans une action de communication, d'information, de valorisation ou de conservation du patrimoine naturel.

Cela suppose un souhait réel de travailler pour la cause défendue : les grands prédateurs, pour ce qui est de FERUS. L'animateur ou le correspondant devront faire preuve de sens pratique et d'une bonne faculté d'adaptation.

En outre il est demandé aux bénévoles une grande ouverture d'esprit, une connaissance du dossier grands prédateurs, et un désir de dialoguer afin de mieux comprendre les problématiques.

Le manque de motivation et d'ouverture d'esprit des éco bénévoles en mission pourrait dévaloriser le travail de terrain de FERUS et porter préjudice à l'association.

C - Engagement

Nom et prénom du candidat : Age :.....

Adresse :

Code postal : Localité :.....

Tel. :

Mail :

Votre profession ou formation :.....
.....

Compétences techniques particulières :

Disponibilités en temps pour l'association :

Etes-vous membre d'autres associations ?

Avez-vous déjà participé à des actions de bénévolat ?

Comment avez-vous connu FERUS ?

Poste souhaité ?

animateur	correspondant	bénévole occasionnel
-----------	---------------	----------------------

Information de l'association

L'animateur s'en remettra à l'avis du Président pour ce qui concerne les interviews et autres interventions médiatiques, ainsi que pour officialiser d'éventuels partenariats avec d'autres associations, (autres que l'échange d'informations et de documents), entreprises ou collectivités locales.

Pour toute demande ou renseignement, l'animateur peut contacter le Président, le chargé de développement, ou la personne désignée pour le suivi des réseaux, qui traiteront sa demande ou la transmettront au Conseil d'Administration, selon le cas.

L'animateur, ou le correspondant local, s'engage,(nt), par la présente à respecter les termes de cette charte.

L'animateur, ou le correspondant local :

Le Président :

D - Lettre de motivation